

DECRET N° 2011-676 du 5 Octobre 2011
Chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**,
Ministre D'Etat Chargé de la Défense Nationale, de
l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes du **1^{er} au 09 Octobre 2011**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition
du Gouvernement ;

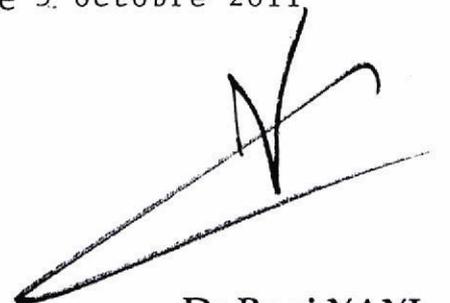
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Benoit C. Assouan DEGLA**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son intérim
sera assuré par Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale, pour compter du **Samedi 1^{er} au
Dimanche 09 Octobre 2011**.

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 5 octobre 2011.

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-